

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2007

Publication : 30/11/2007



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CP 62/129-03

Séance du 23 NOV. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

PROGRAMMES DEPARTEMENTAUX 2004 et 2007

Chapitre 204

Assainissement (C013) - Alimentation en Eau Potable (C012)

Dégâts d'Orage (C015) - Aménagement Hydraulique du Vignoble (C015)

Accès aux Fermes de Montagne (C044)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2004/I - 603/1 du Conseil Général du 5 décembre 2003 relative au Budget Primitif 2004 - Eau (C01),
- VU la délibération n° 2007/I - 6^{ème}/02 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 - Eau (C01),
- VU les avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date des 29/06/2004, 03/07/2006, 08/02/2007, 27/06/2007 et 26/09/2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'inscrire aux Programmes 2004 et 2007 d'Assainissement, d'Alimentation en Eau Potable, de Dégâts d'Orage, d'Aménagement Hydraulique du Vignoble et d'Accès aux Fermes de Montagne, les opérations figurant en annexes au rapport, ce qui induit au titre du :
 - Programme 2004 : un montant de subventions de 34 770 € pour l'Assainissement,
 - Programme 2007 : un montant de subventions de 103 920 € pour l'Assainissement, de 16 950 € pour l'Alimentation en Eau Potable, de 1 350 € pour les Dégâts d'Orage, de 1 458 € pour l'Aménagement Hydraulique du Vignoble et de 22 925 € pour les Accès aux Fermes de Montagne.

Les imputations sont les suivantes : Chapitre 204 – Nature 20414 – Fonction 61 et Nature 2042 – Fonction 74 pour les Accès aux Fermes de Montagne.

LE PRÉSIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

.....voix contre

.....abstentions